

Diversification : créer un atelier de volailles de chair Bio

Objectifs

Être capable de dimensionner son projet d'élevage de volailles de chair

Enjeux

Dans un contexte de nécessité de relocaliser des filières alimentaires de qualité, les petits ateliers de volailles de chair en diversification sont une option économiquement intéressante pour introduire l'élevage en zone de cultures. Dans le département de l'Hérault, la proposition de volailles de chair bio en circuit court est quasi inexistante. Un groupe de producteurs s'est constitué pour développer la filière en créant un outil collectif d'abattage et en créant une dynamique d'acquisition technique et d'entraide. Cette formation s'inscrit dans ce projet.

Contenu

J1
En salle, intervention de Loïc LABIDALLE, technicien en élevage des Bios du Gers :
-Principaux éléments du système de production en élevage de volailles : cycle d'élevage bio, choix des races, renouvellement des bandes - Principaux besoins en infrastructures : poulailler, parcours, chauffage, éclairage, mangeoires, abreuvoirs, pendoirs, perchoirs - Plan d'alimentation : matières premières, approvisionnement et stockage, accès à l'eau, adaptation au cycle de production.
Conduite sanitaire d'un élevage de volailles en bio - Principales affections et prévention.

J2
Matin : visite d'une ferme d'élevage de volailles de chair Bio
Après midi : choix de production en fonction de ses objectifs : calendrier de travail et de production - données technico-économiques - Normes réglementaires - Commercialisation - Spécificités liées à la vente avec intermédiaire

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

21 oct 2024 09:00 - 17:00 (7hrs)	GAEC le Champ Poussan, 546 CR 112 34500 Béziers	Loïc Labidalle, technicien en élevage des Bios du Gers
22 oct 2024 09:00 - 17:00 (7hrs)	GAEC le Champ Poussan, 546 CR 112 4 Allée Général Montagne 34500 Béziers	Loïc Labidalle, technicien en élevage des Bios du Gers

Financier(s)



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____
Prénom _____
Adresse : _____

Code postal : _____

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 20/10/2024

Tarifs

Adhérent 420€
Non adhérent 420€
Non agricole 440€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Si vous n'êtes pas éligible VIVEA, veuillez contacter
celine.mendes@bio34.com

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation :
91340782734

Taux de satisfaction : %

repas partagé



Modalités d'accès : Porteurs de projets et agriculteurs déjà installés

[Conditions générales de formation](#)

Commune _____
--
Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))